

Garanties individuelles

(y compris accident subi par votre enfant conducteur d'un 2 roues à moteur ≤ 125 cm³)
en complément des prestations éventuelles du régime de protection sociale et le cas échéant des prestations versées par une assurance complémentaire

- Décès (au cours des compétitions sportives officielles) : 3 100 €
- Invalidité permanente partielle : (franchise relative de 10 %)
 - taux invalidité permanente partielle (d'après barème) de 11 à 33 %
 - taux invalidité permanente partielle (d'après barème) de 34 à 66 %
 - taux invalidité permanente partielle (d'après barème) de 67 à 100 %
- Frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation et de transport
- Frais pharmaceutiques
- Forfait hospitalier
- Lit d'accompagnant (enfant jusqu'à 12 ans)
- Frais de soins ou de prothèse dentaire (par dent)
- Frais d'appareillage et de prothèse (sauf dentaire), par événement
- Poliomyélite, méningite cérébro-spinale
- Frais de recherche en montagne et de sauvetage en mer
- Frais de transport sur le trajet domicile-école et retour, pendant 60 jours maximum
- Bris de lunettes ou de lentilles de contact
- Bris des appareils auditifs (suite à un accident corporel garanti)

Garanties des objets

- Bicyclette de votre enfant suite à une collision avec un tiers identifié, franchise absolue de 30 €
- Instruments de musique de votre enfant, franchise absolue de 30 €
- Fournitures scolaires, vêtements et effets personnels suite à agression ou collision, franchise absolue de 30 €
- Fauteuil roulant

Responsabilité civile⁽²⁾ (à la suite de dommages causés à un tiers)

- Dommages corporels
- Dommages matériels et immatériels consécutifs (avec franchise absolue de 38 €)

Stages en entreprise

- Dommages causés aux matériels des entreprises (avec franchise absolue de 76 €)

Défense juridique

- Frais de procès
- dont honoraires d'avocats :
- Référés, requêtes, commissions diverses
 - Autres juridictions

Assistance

Aide pédagogique à domicile

A tout enfant scolarisé du cours préparatoire à la terminale, applicable à compter du 15^{ème} jour d'absence scolaire à la suite d'une maladie non chronique ou d'un accident de l'enfant, l'immobilisant à son domicile sans qu'il y ait reprise des cours

Assistance au domicile

- Soutien psychologique d'urgence à la suite d'une agression
- Accompagnement de l'enfant à la suite d'une agression
- Garde d'enfant à la suite d'un accident ou au retour d'hospitalisation (enfant jusqu'à 12 ans)
- Conseil et orientation scolaire
- Dépannage serrurerie à la suite d'une perte ou d'un vol de clés

Assistance aux enfants (en cas de maladie ou d'accident)

- Organisation et prise en charge du rapatriement
- Prise en charge des frais d'évacuation sur piste de ski
- Prise en charge des frais de prolongation de séjour à l'hôtel sur prescription médicale
- Présence d'un proche au chevet de l'enfant en cas d'hospitalisation
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Retour anticipé de l'enfant en cas de décès d'un membre de la famille proche
- Remboursement des frais médicaux à l'étranger en complément de la Sécurité Sociale et/ou des organismes de prévoyance
- Avance des frais d'hospitalisation à l'étranger

2 €
d'économie⁽¹⁾

	Formule 2 - "Zen"	Formule 3 - "Plus"
	14 €/an Souscription contrat RC Scolaire	20 €/an Souscription contrat RC Scolaire
	12 €/an Souscription avec contrat habitation Domifacil	18 €/an Souscription avec contrat habitation Domifacil
	2 300 €	3 100 €
	Capital de référence	
	23 000 €	46 000 €
	46 000 €	92 000 €
	69 000 €	138 000 €
	3 fois le tarif Sécurité Sociale	
	100% du tarif de convention	
	oui	oui
	néant	25 €/nuit (10 nuits max.)
	230 €	310 €
	230 €	310 €
	3 100 €	3 100 €
	1 600 €	3 100 €
	8 €/jour	16 €/jour
	160 €	230 €
	230 €	310 €
		plafond 230 €
		plafond 800 €
	néant	plafond 230 €
		plafond 500 €
		10 000 000 € par sinistre
		6 750 000 € par sinistre
		16 000 €
		3 000 € par litige et par an
		300 €
		600 €
		Tél : 0 825 80 48 48⁽³⁾
		ou 01 42 80 48 48
		15h /semaine maximum
		jusqu'à la reprise des cours
	néant	oui
	néant	1 semaine, 4 fois/jour max.
	3 jours	3 jours
		de 9 heures à 19 heures
	néant	à concurrence de 80 €
		460 € maximum
		46 € TTC/nuit (10 nuits maximum)
		46 € TTC/nuit (10 nuits maximum)
		765 € maximum
		6 200 € maximum par enfant et par an
		6 200 € maximum par enfant et par an